



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

**ELECTIONS SENATORIALES
du dimanche 27 septembre 2026**

ARRÊTÉ n° 32-2026-06-12-00001

**établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs
du 27 septembre 2026 dans le département du Gers**

**Le Préfet du Gers
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral, notamment les articles L. 280 à L. 292 et R. 146 à R. 147 ;

VU le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant que le tableau des électeurs sénatoriaux est établi par le préfet et rendu public au plus tard le septième jour suivant l'élection des délégués et de leurs suppléants ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} -

Le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026 dans le département du Gers est établi conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 -

Conformément aux dispositions de l'article R. 147 du code électoral, le tableau des électeurs sénatoriaux annexé au présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de trois jours à compter de sa publication.

Article 3 -

Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers accessible sur le site Internet de la préfecture du Gers. Il sera, en outre, notifié à chaque maire du département.

Auch, le 12 juin 2026

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet chargé de la
suppléance du secrétaire général absent,

David HICHAM

Délégués élus des conseils municipaux

Communes	Délégués		Suppléants	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
BIRAN	LOPEZ	José-Pierre	DELIGNERES	Patrick
			MARTIN	Michele
			CAZAUX	Patrick